

Renouvellement de la *Politique canadienne du sport*
Consultations – 2011
Document de référence sur la “définition” du sport

Les extraits suivants sont tirés de la Politique canadienne du sport adoptée en 2002. On y trouve des définitions liées au sport et aux activités connexes, qui ont été adoptées dans le cadre de la politique. La « définition » générale du sport adoptée à l'origine pour la Politique canadienne du sport n'imposait cette définition ni aux gouvernements, ni aux ONG qui désiraient appliquer la politique ou la soutenir. Le caractère général de la définition devait plutôt être un moyen d'obtenir le soutien du plus large éventail possible d'intervenants et ce, pour la plus vaste gamme possible d'activités. Ainsi, on reconnaissait que les gouvernements et les ONG étaient libres de contribuer à la mise en œuvre de la politique en utilisant la définition du sport qu'ils avaient déjà adoptée.

Introduction - page 2

La Politique canadienne du sport s'appuie sur une conception élargie du sport en reflétant la volonté commune des gouvernements et de leurs communautés sportives de veiller à ce qu'elle couvre le plus large éventail possible d'activités. La Politique reconnaît que dans un système sportif qui vise une progression constante de l'initiation à l'excellence, chaque forme de participation est essentielle et contribue au succès des autres. Ainsi, la Politique lance à l'ensemble des intervenants du monde du sport le défi de créer et de soutenir un modèle sportif intégralement centré sur l'athlète/participant et veillant à ce que tous les athlètes/participants y progressent à la mesure de leurs habiletés et intérêts.

Dans ce document, le terme « athlète » désigne les participants engagés dans la pratique d'un sport de haut niveau; le terme « participant », ceux qui font du sport à des fins récréatives; le terme « athlète/participant », les uns et les autres.

Le processus d'élaboration de la Politique – page 6

Ces diverses consultations ont mené à la conclusion générale qu'une Politique canadienne du sport, pour être efficace, doit reconnaître que :

- toutes les formes de sport et tous les types de pratique sportive sont interreliés et contribuent de façon positive à la santé et à la qualité de vie des citoyens;
- les efforts déployés pour promouvoir la participation à des activités sportives, à quelque niveau de pratique que ce soit, affectent tous les autres niveaux;
- le développement du sport est tributaire de l'efficacité d'autres programmes, tels que l'activité physique et le sport en milieu scolaire, la promotion du loisir en général et la promotion d'un mode de vie physiquement actif auprès de l'ensemble de la population.

Objectif I : une participation accrue – page 16

La Politique canadienne du sport a pour objectif que d'ici 2012...

...une proportion plus importante de Canadiens et de Canadiennes de tous horizons participent à des activités sportives de qualité, dans tous les contextes de la pratique sportive.